

**- 211 Coopération transfrontalière,  
européenne et internationale**

**211 Coopération transfrontalière,  
européenne et internationale - Propositions  
financières Budget Primitif 2016**

**Rapport n° CD/2016/7**

**Service Chef de file :**

L630 - Service Europe, transfrontalier et ingénierie de recherche de financements

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits 2016 en matière de coopération internationale.

La programmation budgétaire 2016 s'inscrit au service d'une stratégie internationale volontariste axée autour de 4 objectifs forts : la promotion du statut européen de Strasbourg (vecteur d'attractivité et de développement économique), le renforcement du sentiment de citoyenneté européenne et transfrontalière, la consolidation des politiques départementales par la recherche d'innovation et de financements et l'accompagnement des associations, des collectivités locales et des acteurs du territoire vers les financements transfrontaliers et européens.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'action

<b>Mode action</b>	<b>Sect.</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Budget Primitif 2015</b>	<b>Projet Budget Primitif 2016</b>
2112	F	Promotion de la coopération européenne	287 700,00	342 700,00
2113	F	Coopération transfrontalière	218 136,00	205 276,00
2114	F	Actions décentralisées	53 100,00	70 100,00

Situé sur l'axe rhénan et dynamisé par le statut européen de Strasbourg, le Bas-Rhin est un département à forte vocation européenne.

Sa stratégie internationale s'articule autour de 4 objectifs majeurs :

- 1) la promotion du statut européen de Strasbourg (vecteur d'attractivité et de développement économique),
- 2) le renforcement du sentiment de citoyenneté européenne et transfrontalière,
- 3) la consolidation des politiques départementales par la recherche d'innovation et de financements
- 4) l'accompagnement des associations, des collectivités locales et des acteurs du territoire vers les financements transfrontaliers et européens.

Ces objectifs se traduisent budgétairement, au niveau de l'axe 211- Coopération transfrontalière, européenne et internationale, par un soutien renouvelé aux partenaires européens et transfrontaliers du Département.

2112 - Promotion de la coopération européenne  
Crédits proposés au BP 2016 : 342.700 €

- Le Département soutient traditionnellement le statut européen de Strasbourg, vecteur d'attractivité et de développement économique, en contribuant, aux côtés de la Ville de Strasbourg, à « l'accueil des institutions européennes » (parlementaires européens, ministres ou chefs d'Etat), dans le cadre d'une convention en cours, qui doit être révisée, en cours d'année, afin de tenir compte des évolutions juridiques induites par la loi NOTRe et de mieux répondre aux objectifs de renforcement du positionnement européen de Strasbourg.  
*Budget 2016 : 220.000 €*

- Le Département s'implique également fortement dans la promotion de l'engagement et de la citoyenneté européenne, aux côtés des institutions européennes de Strasbourg (Parlement européen et Conseil de l'Europe), en partenariat avec le Centre d'Information sur les Institutions Européennes, qui intervient auprès des collégiens bas-rhinois et du grand public.  
*Budget 2016 : 50.000€*

- Désireux de valoriser ses projets d'excellence et de saisir les opportunités de cofinancements européens, le Département du Bas-Rhin développe une politique active de mobilisation des fonds européens en région et participe aux programmes européens (Interreg V et appels à projets sectoriels), en s'appuyant notamment sur le Bureau Alsace Europe (*Budget 2016 : 65 200 €*), relais alsacien auprès des institutions européennes à Bruxelles, et sur l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (*Budget 2016 : 7.500 €*).

2113 - Coopération transfrontalière  
Crédits proposés au BP 2016 : 205.276 €

- Département à forte identité frontalière, le Bas-Rhin participe activement à la concertation interinstitutionnelle franco-germano-suisse au sein des instances (Conférence du Rhin Supérieur et Conseil Rhénan notamment) qui définissent des orientations stratégiques communes au service du développement d'un espace de vie et d'activité cohérent, par-delà les frontières, et qui soutiennent et promeuvent la coopération transfrontalière entre les administrations et entre les citoyens, dans l'espace du Rhin supérieur.  
*Budget 2016 : 23.530 €*

- Il apporte également son soutien aux structures locales de coopération qui accompagnent les Bas-Rhinois et, plus largement, les habitants du Rhin Supérieur, sur les problématiques transfrontalières qu'ils rencontrent au quotidien (INFOBEST Kehl/Strasbourg, Eurodistrict et INFOBEST PAMINA, Vis-à-Vis, Euro-Institut). Il contribue ainsi au renforcement de la citoyenneté transfrontalière et européenne.  
*Budget 2016 : 147.746 € (dont 114.000 € pour l'Eurodistrict PAMINA)*

- Par ailleurs, le Département est partenaire du programme INTERREG V Rhin supérieur, qui gère une enveloppe de près de 110 M€ de crédits européens dédiés aux projets transfrontaliers, sur la période 2014-2020, et il cofinance, à ce titre, l'assistance technique du programme.

Le Département est lui-même porteur ou partenaire de projets transfrontaliers clés pour le développement du Bas-Rhin, qui mobilisent des projets INTERREG et sont cofinancés dans le cadre des politiques départementales (passerelle cyclable de Gamsheim par exemple). Il soutient également ponctuellement des projets transfrontaliers hors INTERREG (TRION, bourses services civiques en Allemagne).

*Budget 2016 : 34.000 €*

2114 - Actions décentralisées  
Crédits proposés au BP 2016 : 70.100 €

En complément de cet engagement européen et transfrontalier fort, les crédits 2016 permettront également de répondre aux engagements déjà contractés auprès de l'Institut Régional de Coopération-Développement (Ircod), dans le cadre de deux projets cofinancés par l'Union Européenne « Assainissement à Mahajanga » et « Appui à la gouvernance intercommunale à Madagascar » qui s'achèveront fin 2016.

La coopération transfrontalière, européenne et internationale du Conseil départemental du Bas-Rhin s'inscrit dans le cadre des articles L.1115-1 et suivants du CGCT qui consacrent l'action extérieure des collectivités territoriales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 211 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale.*

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY